



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Profilage et discriminations : les dérives de l'algorithme des CAF

Question écrite n° 15878

Texte de la question

M. Louis Boyard interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'algorithme utilisé par les caisses d'allocations familiales (CAF) pour la réalisation de ses contrôles. En effet, une récente enquête du journal *Le Monde* fait état de pratiques discriminantes envers les bénéficiaires des prestations sociales de la CAF. On y apprend que la CAF attribue des notes à chaque allocataire, lesquelles ont vocation à orienter les contrôles vers les profils les plus risqués. Or « la mobilisation de critères neutres en apparence c'est-à-dire ne relevant pas des motifs prohibés de discriminations, peut avoir des effets discriminatoires comme l'a souligné le Défenseur des droits dans sa décision Parcoursup ». Il lui demande donc quelles mesures vont être prise pour mettre fin à ces pratiques discriminatoires.

Données clés

Auteur : [M. Louis Boyard](#)

Circonscription : Val-de-Marne (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15878

Rubrique : Prestations familiales

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [5 mars 2024](#), page 1557

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)